



Post-dater une rupture conventionnelle

Par **Apolline19**, le **12/07/2012 à 13:55**

Bonjour,
Dans le cadre d'une rupture conventionnelle à mon initiative, mon employeur risque de me demander de signer des documents post-datés. Quel est le risque si j'accepte?
Merci

Par **DSO**, le **12/07/2012 à 19:05**

Bonjour,
Je pense que vous voulez dire "antidater", ce qui permettrait à l'employeur d'accélérer votre départ, mais cela est illégal, même si la pratique est connue.
Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **12/07/2012 à 19:32**

Bonjour
N'oubliez pas que lors du ou des entretiens pour établir les clauses de la rupture conventionnelle, vous pouvez vous faire assister par un conseiller.
Sa présence à votre côté permettrait d'empêcher votre employeur de vous demander d'anti-dater la rupture conventionnelle.